

# Le DROIT OUVRIER

**DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE**

## Sommaire

### DOCTRINE

**Patrice Adam** : Le retour des sycophantes ? (à propos du whistleblowing).

### JURISPRUDENCE

*voir notamment :*

Quand la convention collective applicable dans une entreprise se détermine en fonction de l'activité principale... de la société-mère du groupe auquel elle appartient, et non de la sienne propre.

**Cour de cassation (Ch. Soc.) 7 décembre 2005** - Note Marie-France Bied-Charreton (p. 298)

Refuser d'obéir à un ordre illégal justifierait une sanction : une solution prétorienne inadaptée.

**Cour de cassation (Ch. Soc.) 16 décembre 2005** - Note YLP (p. 303)

La mise en place par l'employeur d'une ligne téléphonique incitant les salariés à dénoncer leurs collègues de travail est source d'un dommage potentiel imminent en raison de l'atteinte aux libertés individuelles des salariés.

**Tribunal de grande instance de Libourne (référé) 15 septembre 2005** - Note Arnaud de Senga (p. 309)

La motivation de la lettre de licenciement du salarié malade en raison d'une perturbation du fonctionnement de l'entreprise.

**Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 octobre 2005** - Note Chantal Verdin (p. 314)

L'annulation par le juge administratif de l'autorisation de licenciement d'un représentant du personnel délivrée par le Ministre (affaire *Autoroutes du Sud de la France*).

**Tribunal administratif de Montpellier 1<sup>er</sup> décembre 2005** - Note Yves Saint-Jours (p. 316)

Traitement judiciaire de la discrimination syndicale et charge de la preuve.

**Cour de cassation (Ch. Soc.) 4 octobre 2005 (deux espèces)** - Note Christophe Baumgarten (p. 318)

### CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Arrêts récents de la Cour de cassation résumés par **Marie-France Bied-Charreton** (pages 3 et 4 de la couverture)



**REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL**

263, RUE DE PARIS, 93516 MONTREUIL CEDEX - www.cgt.fr

**Doctrine :**

**Le retour des sycophantes ? (à propos du whistleblowing)**, par Patrice Adam, Maître de Conférences en droit privé, Université Nancy 2, Chercheur au CERIT/CRDP ..... 281

**Jurisprudence :**

ACCIDENTS DU TRAVAIL – Réparation – Action en reconnaissance de la faute inexcusable ne pouvant être dirigée que contre l’employeur – Caisse ayant supporté la charge des indemnités n’ayant de recours que contre lui.  
**COUR DE CASSATION (2<sup>e</sup> Ch. Civ.) 31 mai 2005** ..... 297

ASSURANCES SOCIALES – Assurance vieillesse – Assuré présumé absent – Droit du conjoint à une pension de réversion (article L. 353-2 du Code de la Sécurité sociale) – Représentant de l’assuré ne pouvant prétendre au service de la pension de retraite qu’au cas de sa réapparition.  
**COUR DE CASSATION (2<sup>e</sup> Ch. Civ.) 31 mai 2005** ..... 297

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Accord de branche – Activité principale de l’entreprise – Détermination – Activité externalisée – Activité ne constituant qu’un stade d’une fabrication unique – Application de la CCN de la société-mère  
**COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 7 décembre 2005** ..... 298  
**Note Marie-France Bied-Charreton** ..... 299

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Dénonciation – Accord de substitution annulé par décision judiciaire – Effet – Caractère rétroactif de l’anéantissement – Bénéfice des avantages individuels acquis malgré la conclusion d’un nouvel accord peu après la décision.  
**COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 9 novembre 2005** ..... 301  
**Note Arnaud de Senga** ..... 302

DURÉE DU TRAVAIL – Salarié refusant d’effectuer des heures de récupération non soumises à l’inspection du travail – Absence de déclaration pouvant donner lieu à dommages et intérêts mais n’affectant pas la validité de la décision de récupération – Sanction disciplinaire (oui).  
**COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 16 décembre 2005** ..... 303  
**Note YLP** ..... 303

GRÈVE – Interdiction de faire appel à des contrats à durée déterminée et à des contrats d’intérim pour assurer le remplacement de salariés grévistes – Action du syndicat à l’encontre de deux sociétés (une entreprise donneuse d’ordres et une entreprise sous-traitante) constituant un ensemble économique unique qui ont organisé de concert le recrutement de travailleurs précaires pour remplacer les grévistes – Trouble manifestement illicite auquel le juge des référés décide de mettre fin en interdisant à l’entreprise sous-traitante de confier aux salariés précaires la conduite des bus dont elle est propriétaire ou locataire.  
**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOBIGNY (1<sup>re</sup> ch. sect. 5 - référé) 2 décembre 2005** ..... 304

GRÈVE – Services publics - Préavis - Fixation de la période – Effet à l’égard des salariés – Régularité de la participation à un mouvement déjà commencé.  
**COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 8 décembre 2005** ..... 306  
**Note Arnaud de Senga** ..... 306

HARCÈLEMENT MORAL – Éléments constitutifs – Appréciation souveraine des juges du fond.  
**COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 23 novembre 2005** ..... 307

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX – “Code d’éthique” – Dispositif de dénonciation par téléphone – Atteinte aux droits élémentaires de la défense – Risque de dénonciation calomnieuse – Disproportion par rapport aux objectifs - Dommage potentiel imminent pour les libertés individuelles de salariés – Retrait des notes litigieuses.  
**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LIBOURNE (référé) 15 septembre 2005** ..... 309  
**Note Arnaud de Senga** ..... 310

LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Cessation d'activité de l'entreprise – Faute de l'employeur qui revend à perte et ne procède pas à une redéfinition complète des prix de cession interne au sein du groupe pour redresser la situation de l'entreprise – Absence de recherches effectives de reclassement au sein du groupe – Licenciements sans cause réelle et sérieuse.

<b>CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LONGWY (Sect. Ind. - Département) 10 juin 2005</b> .....	312
<b>Note Pascal Moussy</b> .....	313

MALADIE – Absence prolongée – Licenciement – Motivation de la lettre – Perturbation du fonctionnement de l'entreprise – Nécessité du remplacement – Caractère cumulatif.

<b>COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 19 octobre 2005</b> .....	314
<b>Note Chantal Verdin, Conseillère prud'homme, Paris</b> .....	315

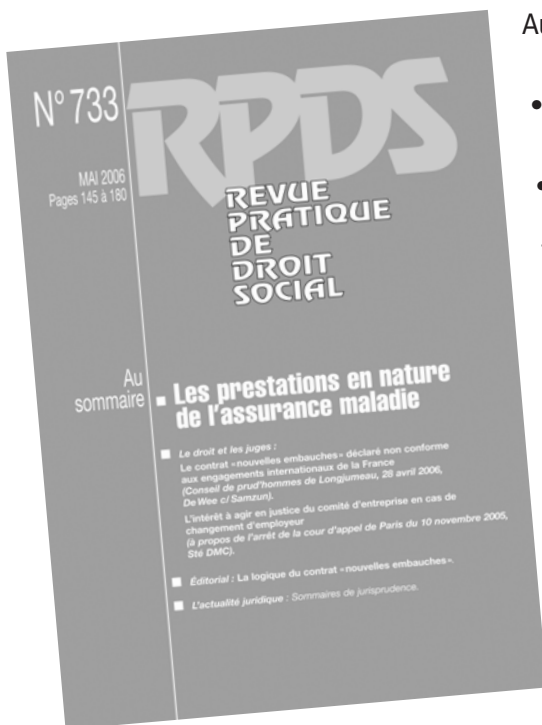
PROTECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL – Licenciement pour motif personnel – Sanction pour des faits commis lors d'un conflit collectif – Absence d'éléments justifiant d'autoriser le licenciement – Annulation de l'autorisation ministérielle.

<b>TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER (6<sup>e</sup> Ch.) 1<sup>er</sup> décembre 2005</b> .....	316
<b>Note Yves Saint-Jours</b> .....	317

SYNDICAT PROFESSIONNEL – Discrimination – Préjudice de carrière – Preuve – Différence de traitement établie – Preuve de l'absence de discrimination – Charge reposant sur l'employeur.

<b>Première espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 4 octobre 2005</b> .....	318
<b>Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 4 octobre 2005</b> .....	318
<b>Note Christophe Baumgarten</b> .....	318

## RPDS 733 - Mai 2006



Au sommaire :

- **Les prestations en nature de l'assurance maladie.**
- **Le droit et les juges :**
  - Le contrat "nouvelles embauches" déclaré non conforme aux engagements internationaux de la France (Conseil de prud'hommes de Longjumeau, 28 avril 2006).
  - L'intérêt à agir en justice du comité d'entreprise en cas de changement d'employeur (Cour d'appel de Paris, 10 novembre 2005, Sté DMC).
- **L'actualité juridique (sommaires de jurisprudence et de législation)**

Pour les lecteurs non abonnés à la RPDS, ce numéro peut être commandé à : **NSA La Vie Ouvrière, BP n° 27, 75560 Paris cedex 12.**

Prix du numéro : **6 € (+ forfait de 3 € par envoi)**. Abonnement : **63 € par an** (tarif syndical : 60 €)

Commandes et abonnement en ligne sur notre site Internet : **www.librairie-nvo.com**